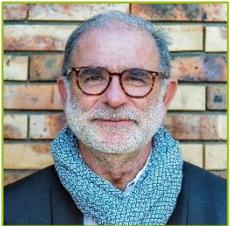


Pérignat-ès-Allier

Décembre 2020 • Bulletin municipal

L'édito



Voici la publication du premier bulletin municipal du mandat. Avant toute chose, je veux saluer l'esprit civique des nombreux Pérignatois qui ont voulu, et qui ont pu, se déplacer le 15 mars dernier pour voter, tout en faisant preuve d'une

discipline exemplaire concernant le respect des gestes barrières. Soyez-en tous remerciés et je souhaite adresser un remerciement plus particulier aux 58,6% des électeurs qui ont fait confiance à notre équipe, une équipe largement renouvelée.

Ceci étant dit, la page de la campagne est désormais tournée, et c'est dans un réel esprit d'ouverture et de co-construction avec l'ensemble des conseillers, mais aussi avec tous les habitants qui souhaiteront s'impliquer, que nous consacrerons toute notre énergie à la mise en œuvre de notre programme pour le bien-être de tous. Hélas, au regard de la crise sanitaire inédite que nous connaissons, force est de constater que le contexte n'est pas favorable pour exprimer pleinement cette énergie qui pourtant ne demande qu'à l'être.

En effet, confinement, déconfinement, couvre-feu, reconfinement, à l'aune de ces mesures inédites pouvons-nous dire si l'année 2020 a réellement commencé ? Et la crise sans précédent que nous vivons depuis le début de l'année n'a-t-elle pas fixé le 17 mars comme une date à partir de laquelle rien ne sera plus comme avant ? Ces questions, et bien d'autres encore que pose la pandémie à notre pays et au monde entier, alimentent le quotidien de tout un chacun faisant de celles-ci un sujet récurrent et quasi obsessionnel. De fait et à tous les niveaux, du plus bas de l'échelle aux plus hautes sphères de l'État, le désarroi est grand et les repères bien difficiles à établir

pour mettre en place des mesures individuelles et collectives, opérationnelles, efficaces et pérennes face à cette gigantesque crise planétaire.

Dans ce contexte pesant, la tentation pourrait être grande de baisser les bras et de se laisser gagner par une forme de morosité et de résignation potentiellement aussi contagieuse que le coronavirus. Une autre alternative peut consister à profiter de ce moment vraiment charnière pour dépasser le seul sujet de la crise sanitaire pour interroger notre système, pour imaginer des solutions nouvelles de développement responsable et durable. Au niveau communal, c'est le postulat que notre équipe a choisi en se tournant résolument vers un avenir soutenable à long terme pour les générations futures mais aussi et surtout désirable à court terme pour les générations actuelles, un avenir que nous souhaitons, à notre échelle, imaginer et construire avec le plus grand nombre.

Dans ce droit fil, outre les informations habituelles et nécessaires sur la vie du village, vous trouverez dans ce feuillet quelques illustrations de cette ambition ; la plus symbolique étant la décision que nous avons prise de profiter de la période de confinement pour tester l'élargissement de la plage d'extinction de l'éclairage public. Une occasion de réfléchir ensemble aux conséquences de nos choix de consommation sur notre quotidien mais aussi sur notre environnement. Une occasion aussi de redécouvrir des plaisirs simples et accessibles comme celui d'apprécier un ciel étoilé.

Bonne lecture à toutes et à tous et, malgré le contexte très particulier, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

*Le Maire,
Jean-Pierre BUCHE.*

Sommaire

- | | |
|---|---|
| 2 - Elections - commissions municipales | 10 - SEAT - Ecopôle |
| 3 - Délégations syndicales - Conseils municipaux | 11 - Ecopolys - Régie du Territoire des 2 Rives |
| 4 - Finances communales - tarifs municipaux | 12 - Ecole - PEDT |
| 5 - Urbanisme - Terrain des Plaines | 13 - Centre de loisirs - Médiathèque |
| 6 - Travaux - dossiers en cours | 14 - CCAS - MARPA - ça s'est passé à Pérignat |
| 7 - Projets pour 2021 - Eclairage public | 15 - Associations |
| 8 / 9 - Billom Communauté : actualités & Services | 16 - Informations |

Elections municipales 2020

Inscrits	1295	
Votants	790	61,0%
Abstention	505	39,0%
Exprimés	780	98,7%
Annulés	10	1,3%
Liste VIVRE A PERIGNAT	457	58,6%
Liste PERIGN'A TOI	323	41,4%

Vos élus



Jean-Pierre
BUCHE



Bernard
LEON



Colette
HENRION

Le Maire, Jean-Pierre BUCHE, préside de droit toutes les commissions.

Des délégations sont confiées aux adjoints :

- **Bernard LEON** : 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme de planification et opérationnel, du suivi des travaux, de la voirie.
- **Colette HENRION** : 2^{ème} adjointe en charge de la gestion financière et des ressources humaines
- **Kevin GAUTREAU** : 3^{ème} adjoint en charge du lien avec les habitants et de l'information.
- **Virginie VINATIER** : 4^{ème} adjointe en charge de l'enfance/Jeunesse, de l'éducation et de l'environnement.
- **Solange MOSNIER** : Conseillère déléguée aux affaires sociales, en charge des personnes âgées, de la mixité intergénérationnelle, de la solidarité.



Kevin
GAUTREAU



Virginie
VINATIER



Solange
MOSNIER



Raphaël
AMENTA



Stéphane
BELLUN



Fanny
BLANC



Michel
CREPEL



Virgil
DA SILVA



Alain
DEGRENON



Didier
GOURMELEN



Catherine
GRENOUILLOUX



Céline
LAMY



Fanny
OLLIER



Christelle
PACHECO



Marie-Angèle
RAMOS



Louis
VIVIER

Billom communauté : Elus au conseil communautaire : Jean-Pierre Buche, Virginie Vinatier, Fanny Blanc

Les commissions municipales

Urbanisme Travaux Voirie	Action sociale (Affaires sociales, Enfance/Jeunesse...)	Lien avec les habitants (communication, sport, culture, animations...)	Budget Finances	Environnement Développement durable Biodiversité
Bernard Léon, Stéphane Bellun, Michel Crépel, Virgil Da Silva, Alain Degrenon, Didier Gourmelen	Solange Mosnier, Virginie Vinatier, Fanny Blanc, Virgil Da Silva, Catherine Grenouilloux, Christelle Pacheco, Marie-Angèle Ramos, Louis Vivier	Kevin Gautreau, Raphaël Amenta, Stéphane Bellun, Fanny Blanc, Céline Lamy, Alain Degrenon, Bernard Léon, Fanny Ollier	Colette Henrion, Fanny Blanc, Didier Gourmelen, Louis Vivier	Virginie Vinatier, Fanny Blanc, Virgil Da Silva, Kevin Gautreau, Christelle Pacheco, Marie-Angèle Ramos, Louis Vivier

Les délégués aux syndicats et associations

	Titulaires	Suppléants
SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples)	Jean-Pierre Buche, Bernard Léon, Virgil Da Silva	Michel Crépel
SIAEP Basse Limagne (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)	Virgil Da Silva, Stéphane Bellun, Bernard Léon, Michel Crépel	
SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz)	Bernard Léon	Michel Crépel
SIAREC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand)	Bernard Léon, Didier Gourmelen	
AICRI (Association pour l'Informatisation des Communes de la Région d'Issoire)	Kevin Gautreau	Raphaël Amenta
CNAS (Comité National d'Action Sociale)	Marie-Angèle Ramos	
SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale)	Solange Mosnier, Christelle Pacheco	
SEMERAP (Société d'Economie Mixte pour l'Exploitation des Réseaux d'eau et d'Assainissement)	Bernard Léon	
SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun)	Fanny Blanc	Louis Vivier
SEAT (Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique de l'Ecopôle du Val d'Allier)	Jean-Pierre Buche, Fanny Blanc	
API (Accompagnement Personnalisé pour l'Insertion)	Solange Mosnier	Marie-Angèle Ramos
Mission Locale	Solange Mosnier	Marie-Angèle Ramos

Au sein du conseil municipal

Depuis les élections du mois de Mars, en plus des réunions de commissions, l'ensemble des conseillers a pu se réunir chaque mois à partir de la date autorisée, lors des conseils municipaux ou de réunions de travail (excepté le traditionnel mois d'Août et le confinement de Novembre). Les comptes-rendus intégraux des conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site de la commune. Ils sont publiés après approbation et corrections lors de la réunion suivante. Voici quelques points aux ordres du jour

2^{ème} trimestre : • **Conseil municipal du 26 mai 2020 :** Election du maire - fixation du nombre d'adjoints - élection de 2 adjoints - délégation des pouvoirs au maire.

3^{ème} trimestre : • **Conseil municipal du 1^{er} Juillet 2020 :** approbation des comptes 2019 - Vote des 3 taxes, du budget 2020 et des subventions aux associations - fixation des indemnités et des frais de déplacement des élus - Création des

commissions communales - désignation des délégués syndicaux et des membres du CCAS

4^{ème} trimestre :

• **Conseil municipal du 23 Octobre 2020 :** Création des Commissions Communales des Impôts Directs, de contrôle de la liste électorale, et d'appel d'offre - Remboursement des frais de transport scolaire aux familles - Tarifs municipaux - participation à l'achat de matériel pédagogique - conditions de rémunération des agents recenseurs - charte du bibliothécaire volontaire.

• **Conseil municipal du 16 Décembre 2020 :** Tarifs Municipaux - Participation à la rénovation des courts de Tennis - Adhésion aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail - conventions de partenariat avec St Bonnet - Droit à la formation des élus - Personnel : Création / Suppression de postes - Mise à jour du plan communal de sauvegarde - Approbation des statuts du SMTC-AC - Election de 2 adjoints.

Mairie & Agence postale communale

Tél. 04 73 69 52 54 - Fax 04 73 69 50 88

Courriel : mairie.perignat@gmail.com - site internet : www.perignat-es-allier.fr

• Horaires d'ouverture au public

Lundi		14 H - 18 H
Mardi	9 H - 12 H	14 H - 18 H
Mercredi	9 H - 12 H	
Jeudi	9 H - 12 H	14 H - 18 H
Vendredi	9 H - 12 H	14 H - 18 H
Samedi	9 H - 12 H	

Vous pouvez effectuer vos opérations postales courantes à l'agence postale communale.

Les colis et lettres recommandées qui n'ont pu être distribués à domicile du fait de l'absence des destinataires sont déposés à l'agence postale communale, le lendemain matin, après 11 h, et peuvent être retirés pendant les heures d'ouverture énumérées ci-dessus. Afin de faciliter la distribution du courrier, merci de mettre vos noms et prénoms sur les boîtes aux lettres.

• Listes électorales

Si vous êtes nouvel arrivant sur la commune et si vous souhaitez voter pour les prochaines élections, n'oubliez pas de vous inscrire en mairie avant le 31 décembre.

• Recensement militaire

Les jeunes gens de nationalité française doivent obligatoirement s'inscrire sur la liste communale de recensement dans un délai de deux mois à partir du jour où ils atteignent l'âge de 16 ans. Pensez à apporter le livret de famille et la carte d'identité.

• Passeports & cartes d'identités

Seules les mairies équipées de stations d'enregistrement peuvent délivrer les titres d'identité sécurisés. Ne disposant pas de cet équipement, la mairie vous invite à vous rendre à Cournon, Pont-du-Château ou les Martres de Veyre

Finances communales

Les finances communales sont composées de 2 budgets distincts :

- **Le budget de fonctionnement** comprend les dépenses nécessaires à la vie de la commune pour assurer les services rendus à la population et entretenir les équipements et les espaces publics (Le principal poste est celui du personnel qui représente environ 50% du budget).

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet de dégager un excédent, basculé vers le budget investissement (une partie peut rester en réserves pour s'assurer une marge de sécurité)

- **Le budget investissement** permet de financer les projets communaux. En dépenses figurent principalement le remboursement du capital des emprunts (les intérêts sont au fonctionnement), et les opérations décidées au sein des commissions. En recette se trouvent l'excédent de fonctionnement, les subventions et les éventuels nouveaux emprunts.

Compte administratif 2019

Le compte administratif 2019 laisse apparaître :

- **Un excédent de fonctionnement** de 111 952,76 €
- **Un excédent d'investissement** de 175 962,88 €

Budget prévisionnel 2020

L'intégralité du budget est consultable en mairie. L'adjointe aux finances est à votre disposition pour toute information complémentaire.

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal, et aussi de la période exceptionnelle que nous vivons depuis le déclenchement de l'épidémie, le budget 2020 est un budget de transition notamment sur l'investissement où peu d'opérations ont été programmées. Il n'y a pas de modifications majeures proposées sur le budget de fonctionnement, et le budget d'investissement est limité aux programmes déjà engagés ou permettant de répondre aux priorités courantes : travaux de voirie, travaux sur les bâtiments ou renouvellement de matériel ou de logiciels, notamment pour le centre de loisirs. A noter par ailleurs un manque de recettes entraîné par la fermeture de l'accueil du centre de loisirs durant la période du premier confinement, le maintien du coût salarial (L'ensemble du personnel du centre de loisirs étant en autorisation d'absence) et l'augmentation des dépenses dues aux mesures d'hygiène, notamment la mise en place de protections, les dépenses de désinfection dans les classes, l'achat des masques, du gel hydro alcoolique.

- **Le budget prévisionnel de fonctionnement** s'équilibre à 1 568 780,49 €
- **Le budget prévisionnel d'investissement** s'équilibre à 1 155 007,27 €

Indemnités des élus

Les indemnités du Maire et des adjoints sont déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Pour les communes de notre taille, l'indemnité du Maire correspond à 51,6 % de cet indice (soit 2006 € brut), celle des adjoints à 19,8 % (soit 770 € brut).

Suite aux nouvelles réglementations relatives au statut de l' élu local, ces indemnités s'appliquent par défaut à leur montant maximal, sans avoir à passer en conseil municipal. La municipalité n'a pas souhaité retenir cette possibilité. Elle a décidé de soumettre au conseil municipal une proposition avec des taux inférieurs à la loi et légèrement supérieurs à ceux du précédent mandat, ceci pour prendre

en compte l'engagement des élus du bureau, lequel n'a jamais été fixé à la hauteur permise par la loi, du fait de l'étroitesse de manœuvre permise par le budget. Les taux votés sont de :

- **39,8 % pour le Maire** (35 % en 2014), soit 1548 € brut, ou **1226 € net**.
- **19,2 % pour le poste de 1^{er} adjoint** (retour au taux de 2008, car en 2014 les compétences Urbanisme et Travaux avaient été réparties entre 2 adjoints) soit 747 € brut, ou **644,61 € net**
- **13,8 % pour les postes** d'adjoints et conseiller délégué (12 % en 2014) soit 537 € brut, ou **464,28 € net**. Les compétences de ces postes sont élargies.

Taxes communales :

Les taux restent inchangés :

- Taxe foncière (bâti) : 20.88 %
- Taxe foncière (non bâti) : 137.41 %
- Taxe d'habitation : 16.17 %

Tarifs communaux

LOCATION SALLE POLYVALENTE

- Pérignatois : 207,00 €
- Extérieurs : 491,00 €

LOCATION MATERIEL

- Tables et chaises (entre 1 et 50)
 - Livré et repris par un agent : 50,00 €
 - Non livré : 17,00 €
- Tables et chaises (+ de 50)
 - Livré et repris par un agent : 66,00 €
 - Non livré : 34,00 €

TAXE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

- Droit stationnement véhicule promotion commerciale : 77,00 €
- Emplacement de taxi : 272,00 €
- Droit de place foires/marchés : 0,20 € / m2

CIMETIERE

- Concession trentenaire : 65,00 € / m2
- Caverne : - Emplacement 15 ans : 561,00 €
- Emplacement 30 ans : 640,00 €
- Colombarium : - Case 15 ans : 272,00 €
- Case 30 ans : 544,00 €

ALIMENTATION (par personne)

- Petit Déjeuner : 4,00 €
- Repas festif : 12,00 €
- Prestation festivité (amuse-bouche) : 4,50 €
- Repas :
personnel communal / CCAS / MARPA : 3,00 €
personnel extérieur : 5,00 €

Urbanisme : terrain des Plaines - point de situation

La parcelle ZB 95 située au Nord de la commune le long du chemin romain n'avait jamais autant fait parler d'elle. En effet, classée en zone agricole par le PLUIH (applicable depuis Novembre 2019), elle a été acquise par une famille issue de la communauté des gens du voyage en Septembre 2019. Voici sous forme de questions-réponses la rétrospective du cheminement de ce qui est devenu un dossier communal et inter-communal.

La commune aurait-elle pu acheter ce terrain ?

Dans le précédent PLU (communal), cette parcelle avait été fléchée pour faire une plateforme de réception des déchets végétaux. Un emplacement réservé avait été positionné afin de permettre son acquisition. Le propriétaire avait d'ailleurs été contacté à l'époque mais il n'était pas vendeur. Depuis, la plateforme a été créée sur le terrain de l'Ecopôle, rendant inutile cet emplacement qui n'a donc pas été repris dans le nouveau PLUIH. D'autre part, nous adhérons au réseau « Vigifoncier » de la SA-FER, lequel aurait dû nous permettre d'être informés de la vente de ce terrain. Pour des raisons inexplicables, ni ce dispositif, ni celui avertissant les agriculteurs n'a fonctionné. Nous n'avons donc pu que constater la vente, lorsque nous avons appris cette transaction, puisque les délais d'intervention étaient arrivés à échéance.

Qu'avez-vous fait alors ?

Nous avons immédiatement rencontré les nouveaux propriétaires pour les informer du règlement de zone ne permettant pas la construction. Nous avons confirmé ces informations par lettre recommandée.

Que souhaitaient faire les propriétaires de cette parcelle ?

Même si cela n'a pas été explicitement évoqué lors des premiers entretiens, leur intention était de trouver un terrain pour implanter leurs mobil-homes (ce sont deux familles de deux personnes) du fait de l'exiguïté de leur site d'implantation actuel aux Martres de Veyre.

Quelles solutions ont été envisagées ?

Avant et surtout après la première période de confinement, nous avons discuté à plusieurs reprises avec les familles mais aussi avec les différents intercommunaux concernés : les élus de la commune et de l'intercommunalité, les services de l'Etat, l'AGSGV (association pour la gestion du schéma des gens du voyage). Deux solutions ont été avancées : proposer un emplacement sur l'Ecopôle en contrepartie d'un service de gardiennage, comme cela avait été fait dans le passé avec les carriers, ou examiner la possibilité de rendre l'installation réglementairement possible sur le terrain des Plaines.

Si la première hypothèse constitue une perspective intéressante déjà évoquée avec le SEAT, elle n'est pas suffisamment mature pour être opérationnelle à court terme. C'est donc la deuxième solution qui a fait l'objet de discussions plus précises. De plus, elle correspond à une volonté de Billom Communauté, exprimée lors de l'élaboration du PLUIH, de rechercher sur son territoire des terrains correspondant à l'aspiration des familles de voyageurs de l'intercommunalité cherchant à se sédentariser.

Concrètement, qu'en est-il aujourd'hui sur un plan opérationnel ?

Avec l'appui de l'AGSGV qui nous a accompagnés dans toutes nos démarches, nous avons rencontré les deux familles à trois reprises pour leur expliquer notre démarche : déposer un permis

temporaire comme le permet la loi en attendant la modification du PLUIH (neuf mois à un an environ), laquelle permettra de créer un STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limitée) où pourra être autorisée l'installation d'équipements temporaires type Mobil-homes.

Cette perspective s'appuie sur un plan politique par la volonté de la communauté de commune, évoquée précédemment, et sur le volet urbanisme par la proximité des hangars agricoles et surtout des habitations, lesquelles sont desservies par des réseaux qui longent le terrain en question. Pour respecter les objectifs d'efficacité foncière, 1200 m², soit 600 m² par famille, feront l'objet du permis ; le reste du terrain, soit 2240 m² sera revendu à la commune au prorata du prix d'acquisition. L'attention des pétitionnaires a été attirée sur la nature des activités agricoles exercées à proximité immédiate et des nuisances qui y étaient liées en matière de bruit, d'odeurs et de cycles de travail. Sur ces bases, le permis a été déposé, il est en cours d'instruction.

N'avez-vous pas le sentiment d'avoir été bousculés ou d'avoir subi une forme de pression de la part des acquéreurs ?

Effectivement, à un moment des discussions, nous avons eu l'impression désagréable de nous trouver dans une forme de confrontation dans laquelle un rapport de force semblait s'établir. Nous avons alors contacté les services juridiques de l'Etat qui nous ont apporté des éclairages intéressants à partir de situations similaires. Ils ont notamment attiré notre attention sur l'intérêt de rechercher une solution négociée plutôt que d'aller vers une confrontation appuyée sur une action judiciaire, laquelle est toujours très longue et souvent conflictuelle. Les discussions que nous avons eues au niveau de la communauté de communes ont été aussi très utiles. Elles ont fait prendre conscience aux élus de la nécessité d'avoir un débat sur ce sujet afin d'anticiper ce type de situation plutôt que de l'éluder et le subir.

Est-ce que votre point de vue sur la question de l'habitat des gens du voyage a évolué avec ce dossier ?

Lors de la campagne électorale, notre équipe a publié un manifeste dans lequel la question de l'inclusion est citée explicitement. Faire une place aux différences dans le respect de la liberté de chacun est un axe fort de notre politique municipale. Cette situation a été, et est encore, l'occasion pour nous de mettre en pratique nos convictions et pour l'ensemble des membres du conseil municipal de se positionner.

Après coup, nous pouvons dire que cette forme de tentative de passage en force de la part des acquéreurs nous a obligés à poser le débat de façon très concrète, à ne pas le repousser et à nous interroger collectivement sur la place que nous acceptons de laisser à l'expression de modes de vie différents. Si nous sommes conscients de la difficulté de cette démarche, nous le sommes tout autant de l'intérêt qu'elle représente. En effet, par la réflexion qu'elle peut susciter, c'est l'occasion pour tout un chacun de s'interroger sur la place qu'il accepte de laisser aux différences.

L'histoire, récente ou ancienne, est pleine de ces interrogations qui ont suscité des débats animés voire passionnels et même violents. Beaucoup d'entre nous auraient peu d'efforts à faire pour trouver dans leur entourage ou dans leur histoire familiale l'exemple d'une connaissance, d'un ami ou d'un aïeul venu « d'ailleurs » et qui a souffert de ce refus de la différence. Des différences qui, lorsqu'elles sont expliquées et comprises, lorsqu'elles s'expriment dans un cadre général défini, accepté et respecté, sont souvent une source d'enrichissement pour tous par l'ouverture d'esprit qu'elles entraînent et par les découvertes mutuelles qu'elles permettent.

Avancée des travaux – Dossiers en cours

Malgré le coronavirus venu contrarier pas mal de projets et de travaux, nous avons pu, néanmoins, réaliser cette année plusieurs chantiers. Bernard Léon, adjoint aux travaux et à l'urbanisme, nous en fait un résumé.

● Un des chantiers les plus importants fut **la finition de la médiathèque**, chantier pilote :

- Emploi de matériaux récupérés sur l'ancienne bibliothèque (boiseries, ouvertures ...)
- Isolation avec de la paille du pays et bardage en bois du Forez
- Crépi et finition en terre de Sermentizon
- Travaux entièrement réalisés par un groupement d'architectes bâtisseurs « Rural-Combo » de Cunlhat, et les agents communaux.

Celle-ci est maintenant réouverte pour le plus grand plaisir des petits et des grands.



● Autre chantier d'importance qui n'est pas encore terminé, dont la maîtrise d'œuvre est entre les mains du SIVOM de l'Albaret (dont la nouvelle présidence est assurée par Virgil Da Silva, conseiller municipal à Pérignat) : la construction de tous les réseaux qui alimenteront le petit ensemble du **Clos du Bruchet**.

Beaucoup de difficultés techniques dues à la présence, dans le carrefour avec la rue des Suides, de deux réseaux d'assainissements, du réseau Haute Tension en 20 kVa, du Gaz, de l'eau potable et de France Télécom.

Si quelques Pérignatois baladeurs, nombreux en ces temps, ont eu l'occasion de passer par là au bon moment, ils n'auront pas pu manquer la mise en place de la spectaculaire réserve souterraine de 34 m³ destinée à recevoir les eaux pluviales du site et des toitures du grand bâtiment, les petites maisons ayant, pour leur part, une cuve de 3 m³ chacune.



● Nous ne pouvons plus ignorer l'influence du réchauffement climatique au vu d'orages printaniers de plus en plus importants par le volume d'eau déversé. Il était nécessaire de faire une grande campagne de **nettoyage des fossés et ruisseaux** de la commune. Notamment le ruisseau de la Boule qui, par fortes pluies, débordait dans les jardins, et le fossé des Thiollières, curé et agrandi, pour créer, là aussi, une cuve de rétention naturelle et absorbante.



● Comme tous les ans, grâce à un plan pluriannuel, nous remettons en état une partie des **chemins agricoles**, cyclables et piétonniers, et malheureusement trop souvent empruntés par des quads ou des deux-roues indécents, les prenant pour une piste de compétition.

A cette occasion, nous avons fait nettoyer et restitué à son propriétaire, le terrain d'Alain Lacroix près du ruisseau de La Boule. Le dépôt de branches et de terre végétale était devenu un véritable dépôt d'immondices divers et variés. Que de « chemin » encore à faire pour mieux vivre ensemble...

Sur ce sujet, nous tenons à adresser tous nos remerciements à Alain Lacroix pour la mise à disposition gracieuse de ce terrain pendant de nombreuses années. Un geste désintéressé qui n'est plus très courant de nos jours et qui méritait d'être signalé.

● Dans le quartier de la Tiolle, la première construction de la **Zone Pilote d'Habitat (ZPH)** sort de terre et une autre va suivre ; la Maison des Chats est vendue et va être rénovée, il reste la grange à vendre, avis aux amateurs !

● Et je terminerai par un énorme chantier, pour lequel nous n'avons que peu d'influence : celui de la **pose de la fibre** permettant des liaisons Internet plus rapides et plus fiables. Il fut, je dois le reconnaître, un peu freiné par la commune car il était prévu d'implanter dans le village 28 supports en bois (prétexte avoué : la faiblesse de supports communs avec EDF). Après un sérieux bras de fer, nous nous sommes résolus à accepter 5 supports, afin de ne pas perturber la fin du chantier et permettre ainsi, à tous les Pérignatois, dès 2021, de pouvoir, s'ils le désirent, se raccorder au réseau « fibre ».

Voilà, dans ces lignes, brossées quelques réalisations de cette triste année qui n'en finit pas... L'année prochaine verra la fin des chantiers en cours et, entre autres, la restauration du caveau provisoire et la construction de 8 « cavurnes » au cimetière des Combes (route de Saint-Bonnet).

Quelques projets pour 2021...

Malgré les difficultés engendrées par la crise sanitaire qui rendent difficiles les réunions, les échanges, et les contacts avec les différents partenaires, nous comptons mettre en œuvre notre programme dès l'année 2021.

Comme nous l'avons souvent évoqué, la question du lien avec les habitants sur fond de lutte contre le dérèglement climatique, à notre échelle, sera le fil rouge de notre action. Dans cet esprit, nous vous invitons à consulter le dossier du **Plan Climat énergie (PCAET)** en cours d'élaboration au niveau intercommunal qui vise à proposer des actions pour réduire notre consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Un club climat a été créé dans ce but. Toutes les suggestions sont les bienvenues.

Plantations de haies

Dans la continuité des plantations de haies déjà réalisées depuis quelques années dans le village, il est prévu cette année d'impliquer des enfants de l'école qui auront une animation « Connaître les rôles de la haie, participer à sa plantation » avec une présentation à l'école en décembre et une participation à la plantation sur le terrain en Janvier.

L'Accessibilité de la mairie

L'Accessibilité de la mairie est un dossier prioritaire qui a fait l'objet de premiers travaux par les services techniques, lesquels ont commencé de déconstruire la partie Nord-Est du bâtiment au rez-de-chaussée. L'idée est d'aménager dans un premier temps un espace d'accueil du public à ce niveau puis dans un deuxième temps d'installer un ascenseur pour desservir les deux autres niveaux.

Place de la mairie et de l'église

L'aménagement de la place de la mairie et de l'église a fait l'objet de contacts pour lancer une étude de faisabilité en concertation avec les habitants pour déboucher sur des travaux en 2021 ou 2022.

La Belle Epoque

Une réflexion a également été initiée concernant la restauration de la Belle Epoque. Des premières pistes se dégagent pour en faire un lieu d'échanges et d'expérimentation pour favoriser l'émergence et la diffusion de pratiques innovantes en matière d'aménagement et de construction, que ce soit à l'échelle individuelle ou collective. Par l'installation d'une permanence régulière où les habitants et les élus pourraient se réunir en présence d'une équipe d'ingénierie diversifiée (architectes, urbanistes, maçons, charpentiers...). L'idée est de bénéficier d'un accompagnement technique pour faire aboutir de façon concrète des projets individuels ou collectifs. Ainsi après avoir identifié les projets, des chantiers démonstratifs et participatifs pourraient être mis en place régulièrement sur l'ensemble du village.

La démarche aurait également une vocation expérimentale pour permettre à d'autres communes de bénéficier des travaux engagés et des acquis capitalisés sur le site de la Belle Époque. Parallèlement, le bâtiment ferait l'objet de travaux décidés ensemble au fur et à mesure du déroulement de cette démarche d'acculturation collective sur les nouvelles techniques de conception et de fabrication de la ville, au sens large du terme.

Des premiers contacts ont été pris dans ce sens avec l'Etat dans le cadre de « La preuve par sept » dans lequel Pérignat est inscrit avec Billom. Ce dispositif expérimental, parrainé par le ministère du logement et de la cohésion des territoires, a pour objectif d'imaginer d'autres façons de construire la ville, résolument appuyées sur l'implication des habitants actuels et futurs, dans l'élaboration, la construction et l'évolution de leurs lieux de vie.

Réduction d'éclairage : plus belle la nuit !

Avec la mise en place du couvre-feu puis du confinement, l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN) a profité de cette opportunité pour solliciter l'ensemble des communes françaises afin qu'elles réduisent les plages d'extinction de l'éclairage nocturne du fait de la moindre fréquentation de l'espace public par les habitants.

Dans le droit fil de notre politique environnementale, nous avons décidé de répondre favorablement à cette sollicitation. Ainsi, depuis le 2 Novembre dernier, l'éclairage public est éteint de 21H00 à 6h00. Outre la baisse de consommation, l'impact positif sur la biodiversité mais aussi celui sur la sécrétion de la mélatonine (hormone régulatrice du sommeil chez l'Homme) continuent d'être les motivations de base de cette démarche commencée en 2010. Mais au-delà de la question de l'éclairage, il s'agit aussi pour les élus que nous sommes d'initier une réflexion plus large sur nos

modes de vie et notamment sur le rapport que nous avons avec les biens de consommation courante, tels que l'électricité, l'éclairage et bien d'autres encore. Il s'agit plus largement d'interroger l'impact de nos choix quotidiens sur notre environnement, sur notre cadre de vie, sur la pérennité du système actuel et plus globalement de questionner le sens que nous souhaitons donner à notre modèle de développement actuel.

Loin de voir ces réflexions et les décisions qui pourraient en découler sous l'angle de la contrainte, nous avons l'ambition, par ces actions simples mais symboliques, de participer, modestement mais avec détermination, à la définition de nouveaux modèles de fonctionnement pour bâtir ensemble un futur désirable pour les générations actuelles et futures. Une feuille de route sur laquelle les Pérignatois peuvent méditer en observant la voûte céleste désormais le plus souvent éclairée par les seules étoiles du firmament.

Zoom sur la Communauté de communes



Billom Communauté, c'est quoi ?

C'est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) issu de la fusion des Communautés de communes « Billom St-Dier » et « Vallée du Jauron » en 2013, puis de « Mur-ès-Allier » en 2017.

Billom communauté, c'est :

- 25 communes, labellisées « Pays d'Art et d'Histoire »,
- 55 conseillers communautaires et 15 suppléants,
- 65 agents pour 48 équivalents temps plein,
- 26 126 habitants répartis sur 227 km², soit 93 hab/km², avec une croissance démographique constante,
- 15 communes dans le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez et toutes au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Clermont.

Gouvernance de Billom Communauté

Suite aux élections municipales, les conseillers communautaires des 25 communes ont procédé à l'installation du bureau communautaire constitué du Président et de 13 Vice-Présidents répartis sur 13 commissions.

- **Président : Gérard Guillaume**, maire de Montmorin

Commissions thématiques :

- **Gens du voyage, social, santé** : Jean-Michel CHARLAT, maire de Billom
- **Ressources humaines** : Nathalie SESSA, maire de St Dier d'Auvergne
- **Urbanisme** : Jérôme PIREYRE, maire de Neuville
- **Culture** : Patricia BUSSIERE, maire de Beauregard l'Evêque
- **Finances, fiscalité** : Dominique VAURIS, maire de St Julien de Coppel
- **Petite enfance / enfance jeunesse** : Nathalie MARIN, adjointe à Billom
- **Mobilités** : Jean-Pierre BUCHE, maire de Pérignat-ès-Allier
- **Transition énergétique** : Karine JONCOUX, maire de St Jean des Ollières
- **Habitat** : Bruno VALLADIER, maire de Fayet le Château
- **Communication** : Maurice DESCHAMPS, maire de Chauriat
- **Economie** : Jean-Jacques CAVALIERE, maire de Vertaizon
- **Environnement** : Daniel SALLES, maire d'Egliseneuve près Billom
- **Tourisme et patrimoine** : Jean DELAUGERRE, maire de Mur-sur-Allier

Les échos de Billom Co...

Sédentarité

Une enquête va être réalisée auprès de l'ensemble des habitants afin d'évaluer le degré de sédentarité de chacun en lien avec leur hygiène de vie. Une fois celle-ci réalisée, le but est de mettre en place des actions simples et accessibles pour lutter contre les pathologies (maladies cardiovasculaire, surpoids, stress,...) liées à cette sédentarité.

PTRE Plateforme territoriale de rénovation énergétique

L'adhésion à ce dispositif, porté par le département, vise à offrir un accompagnement technique aux particuliers pour améliorer les performances énergétiques de leurs logements et des moyens de chauffage. La décision sera prise d'ici la fin de l'année pour être opérationnelle courant 2021.

Mobilité

La compétence mobilité est actuellement en discussion avec une échéance de décision au mois de mars pour une prise de compétence au 1er juillet 2021. De nombreuses réunions de travail sont prévues pour évaluer tous les enjeux de ce transfert de compétence des communes vers l'intercommunalité ou la Région. Plus d'informations seront données en 2021 dans le bulletin intercommunal.

Gens du Voyage

En lien avec l'AGSGV (Association de Gestion du Schéma des Gens du Voyage), la question de la recherche de terrains familiaux pour les familles de voyageurs sur

l'ensemble du territoire intercommunal a fait l'objet de nouvelles discussions. L'idée est d'identifier sur notre territoire des emplacements pour répondre à ce besoin évalué à environ 50 à 70 familles sur Billom Communauté ; les communes de Billom et de Vertaizon regroupant la majeure partie de la demande.

Pôle métropolitain

La décision a été prise d'adhérer à cette structure qui a pour objectif de coordonner et d'harmoniser nos actions en matière d'aménagement du territoire. Les principaux sujets concernent l'aménagement de l'axe Allier, avec la poursuite de la Voie Verte, la mobilité et le développement économique.

PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial

Le PCAET est une démarche de planification à 6 ans, à la fois stratégique et opérationnelle. Il a vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux, sous la coordination de Billom Communauté. Il a pour objectifs de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire mais aussi d'adapter ce dernier aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité.

Un projet de PCAET a donc été validé par le Conseil communautaire du 25 novembre 2019. Il a été soumis à l'avis des partenaires (Etat, Région, Mission Régionale d'Autorité Environnementale). Seul l'Etat a rendu son avis, disponible, avec la réponse de Billom Communauté, en téléchargement sur le site : www.billomcommunauté.fr.

Billom Communauté au service de la population

Jeunesse

Bourses coup de pouce

Les « Bourses coup de pouce » permettent d'aider les jeunes de 15-20 ans (sous conditions de revenus) :

- 150 € pour passer le code de la route
- 100 € pour passer le BAFA

En contrepartie, 20 heures d'actions citoyennes sont demandées. Elles sont souvent réalisées dans des centres de loisirs, dans une bibliothèque, à la mairie, aux services techniques ou encore dans une association. Une réflexion est en cours pour augmenter ces bourses.

Centre aquatique

A chaque période scolaire, le centre aquatique est réservé un soir pour les 11 – 17 ans. L'entrée est à 1 € et du matériel ludique est mis à leur disposition

Aides pour projets

Des aides de la CAF sont possibles pour réaliser des projets culturels, sociaux ou sportifs portés par des jeunes de 12-17 ans dans le cadre de « Projet'oi ».

Contact : Marie-Noëlle Escuriet au 04 73 70 73 23.
jeunesse@billomcommunaute.fr

Culture

Réseau des bibliothèques

Le réseau des bibliothèques met un fonds de livres et de jeux à disposition de la bibliothèque et vient compléter les acquisitions faites par votre commune ; des animations sont proposées tout au long de l'année : soirées jeux, prix des lecteurs, lectures à voix haute, bébés lectures...

Contacts : Agnès Berton, Sophie Simonini : 04 73 79 88 28
agnes.berton@billomcommunaute.fr
sophie.simonini@billomcommunaute.fr

Ecole de musique intercommunale

Les enseignements ont lieu à Billom, Chignat, Vertaizon, Mur-sur-Allier Pérignat-ès-Allier et Saint-Dier. 12 instruments différents avec cours individuels, pratiques collectives, cours spécifiques et des harmonies partenaires.

Contact : Frédéric Germot 06 72 23 85 89
frederic.germot@billomcommunaute.fr

Pays d'Art et d'Histoire

Tout le territoire de Billom Communauté, est labellisé « **Pays d'Art et d'Histoire** ». Une programmation de visites, visites-sonores, visites à deux voix, visites théâtralisées conférences, ateliers jeunes publics, expositions et des participations aux événements nationaux vous sont proposés de mars à octobre de chaque année.

Contact : Anne Cogny : 04 73 79 88 26
anne.cogny@billomcommunaute.fr

Transport

Un bus ou du transport à la demande (selon votre commune de résidence) vous emmènent, un lundi sur 2, de Septembre à Juillet, au marché de Billom pour 4 € (bus) et 6 € (taxi) l'aller/retour.

Contact : accueil de Billom Communauté : 04.73.73.43.24

Habitat

Une **Opération Programmée d'Amélioration d'Habitat** (OPAH) permet, aux personnes à revenus modestes ou très modestes de bénéficier de subventions de l'ANAH et de Billom Communauté pour réaliser des travaux d'amélioration énergétique, d'adaptation au handicap ou encore pour de l'habitat dégradé.

Contact : Stéphanie Vergniaud 04 73 73 43 24.
stephanie.vergniaud@billomcommunaute.fr

Economie

Un chargé de missions vous accompagne dans votre projet de reprise ou de création d'entreprises.

Contact : Nicolas Blasquiet 04 73 73 43 24.
nicolas.blasquiet@billomcommunaute.fr

L'Adie : une aide économique

Billom Communauté est engagée aux côtés de l'Adie pour soutenir vos projets d'entreprise.

L'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), reconnue d'utilité publique, s'adresse aux personnes créant ou développant leur entreprise, y-compris à celles qui rencontrent des difficultés bancaires pour leur projet. L'association finance et accompagne les porteurs de projet en proposant un service complet composé de :

- Divers produits de financement liés à la création d'activité : micro-crédit professionnel (jusqu'à 12.000 € pour financer tous types de besoins, stock, trésorerie...), prime régionale, prêt à taux zéro, prêt d'honneur, selon votre projet et l'étude de votre dossier.
- Prêts de financement de la mobilité : destinés aux personnes salariées ou en recherche d'emploi salarié pour des besoins en financement liés à la mobilité (achat ou réparation d'un véhicule, déménagement, formation, permis de conduire...)
- Micro-assurance pouvant couvrir la responsabilité civile professionnelle, le local, le véhicule, le stock...
- Accompagnement adapté des micro-entrepreneurs avant, pendant, et après la création d'entreprise.

Contacts :

- **Site internet : www.adie.org**
- **Téléphone : 0969 328 110**
- **Agence locale : 72 avenue d'Italie - Clermont-Ferrand**

Des nouvelles du SEAT et de l'Ecopôle

Le SEAT, c'est quoi ?

Le SEAT, ou **Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique de l'Ecopôle du Val d'Allier** est composé d'élus de deux communautés de communes : Billom Communauté et Mond'Arverne Communauté.

Le syndicat a été créé en 1996 à l'initiative des communes de la Roche Noire et de Pérignat-ès-Allier afin de :

- Définir un projet cohérent de valorisation et d'accueil du public sur le périmètre d'exploitation des carrières,
- Suivre le projet de réhabilitation.

Composition du comité syndical du SEAT

Billom Communauté :

Titulaires : Jean-Pierre Buche (**Président**, Pérignat), Jean Delauger (Vice-Président, Mur-sur-Allier), Fanny Blanc (Pérignat), Daniel Salles (Egliseneuve-près-Billom), Amalia Quinton (Vertaizon) ; **Suppléants :** Céline Auger (Billom), Maurice Deschamps (Chauriat), Danielle Rancy (Mur-sur-Allier), Marie-Françoise Choffrut (Espirat), Françoise Bernard (Vassel).

Mond'Arverne Communauté :

Titulaires : Pascal Bruhat (**Vice-Président**, la Roche-Noire), Grégory Destombes (**membre du bureau**, Les Martres de Veyre), Jean-Louis Davenne (Busséol), Gilles Petel (Les Martres de Veyre), Antoine Desforges (Vic-le-Comte) ; **Suppléants :** Catherine Pham (Les Martres de Veyre), Karine Solois (Busséol), Pierre Dupecher (La Roche-Noire), Cédric Meynier (Saint Georges), Julien Lacour (Authezat).

La Voie Verte

Les travaux de la Voie Verte ont débuté début septembre et arrivent à terme sur le site de l'Ecopôle du Val d'Allier. Pour rappel, l'objectif de la Voie Verte est d'offrir aux habitants un itinéraire de promenade sécurisé en bord d'Allier. Le Grand Clermont, qui pilote les travaux, a fait plusieurs réunions publiques depuis 2017 pour décider du tracé. Durant les travaux, des réunions de chantier hebdomadaires et des visites des travaux ont été effectuées pour vérifier la bonne prise en compte des



préconisations environnementales et les problèmes éventuels. La Voie Verte permettra aux usagers de circuler en toute sécurité sur un chemin interdit aux véhicules à moteur. Désormais, avec la Voie Verte, faites encore plus de belles balades sur l'Ecopôle.

Vente de Légumes sur l'Ecopôle

Les maraîchers, installés sur l'Ecopôle avec l'Association Ilots Paysans, mettent en vente leurs légumes :

- les mercredis de 15H à 19H sur l'Ecopôle (au niveau de l'espace test agricole - là où il y a les serres) : vous pourrez prendre différents paniers de légumes bio et de saison récoltés sur l'Ecopôle. Paniers à 10€, 15€, 20€.
- les vendredis de 17h à 19h devant la Maison Grenouille (située devant la mairie de Pérignat-ès-Allier) : les légumes

sont vendus en vrac. La vente y est néanmoins suspendue pour cette saison.

Pour information, un nouveau maraîcher arrive l'année prochaine !

Manon qui est installée depuis 3 ans sur le site va partir pour de nouvelles aventures et laisser sa place à Benoît qui va rejoindre Guillaume.



Plateforme de broyage

Tous les mercredis de 9h à 11h30, les Pérignatois peuvent déposer leurs déchets de jardin au niveau du tunnel sur l'Ecopôle du Val d'Allier (à gauche de la RD1), sur présentation d'un justificatif de domicile.

Sont autorisés les déchets type taille de haies, feuilles mortes et branchages, et sont interdits la Renouée du Japon, la tonte et autres déchets type ambrosies et plants. Il est possible de ramener chez soi du broyat.

Les agents de la Régie de Territoire des Deux rives sont missionnés par le Syndicat d'Études et d'Aménagements Touristiques (SEAT) pour vous garantir ce service.

N'hésitez pas à suivre la Page Facebook de l'Ecopôle du Val d'Allier qui informe en cas de fermeture exceptionnelle de la plateforme, lors des congés des agents par exemple.

ECOPOLYS 2020 : Ma famille se réinvente !

Le Samedi 19 Septembre avait lieu la 3^{ème} édition d'ECOPOLYS. Producteurs et artisans locaux étaient au rendez-vous malgré un temps... disons-le très capricieux. En effet, à leur arrivée et ensuite au moment du démontage des stands, la pluie et le vent étaient de la partie.

Mais malgré les éléments, rien n'a pu arrêter l'inoxydable volonté des visiteurs de savoir comment "se réinventer" au filtre du développement durable. En effet, ils étaient plus de 300 à profiter des différents stands d'animation en plus du marché, parmi lesquels le stand de La fourche à la fourchette avec le Pôle Bio Massif Central, le PAT (Projet Alimentaire Territorial) du Grand Clermont, le magasin citoyen l'Alternateur (Sauxillanges) et la Régie de Territoire des Deux Rives.

Les partenaires historiques du site de l'Ecopôle ainsi que les associations locales étaient également présents ! La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), l'Association Pêche et Nature du Val d'Allier, l'UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction), l'Amicale Laïque, le Club photo, l'Association Patrimoine et Mémoire de Pérignat-ès-Allier, le club d'astronomie « Le chemin des étoiles », le SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône), etc... Chaque visiteur a pu se restaurer (et se réchauffer) autour de la cuisine au feu de bois de la Popote Mobile (falafels, pizzas et autres délices auront su ravir nos papilles) et auprès de la buvette tenue par l'Amicale Laïque de Pérignat qui vendait des crêpes.

Cet après-midi était aussi l'occasion de « buller » devant le travail de l'artiste photographe Calli Candra, de faire la visite des jardins de l'Ecopôle et d'en connaître un peu

plus sur l'histoire du site grâce à la Rando Patrimoine. Le spectacle, initialement prévu, n'a finalement pas eu lieu en raison des conditions climatiques incertaines. Malgré tout nous pouvons dire : ECOPOLYS pluvieux, ECOPOLYS heureux !

On notera aussi la présence le jour de l'évènement de la cacaravane : des toilettes sèches au nom évocateur !

Le SEAT (Syndicat d'Etudes et d'Aménagements Touristiques), gestionnaire de l'Ecopôle du Val d'Allier et organisateur d'ECOPOLYS remercie chaleureusement tous les participants : visiteurs, exposants, employés de la Mairie de Pérignat, partenaires privilégiés (entre autres la Régie de Territoire des Deux Rives pour l'entretien et la mise en place de la signalétique sur le site) et élus de Billom Communauté et de Mond'Arverne Communauté. En espérant n'oublier personne.

SEAT : Facebook / Instagram : Ecopole Val d'Allier

Site : www.ecopolevaldallier.fr. Tél : 04 73 78 96 83

Matinée « Cash In Trash Out »

Au lendemain des Ecopolys, le dimanche 20 Septembre, un événement CITO (Cache In Trash Out) était organisé sur l'Ecopôle et a réuni une vingtaine de personnes... Une manière originale de s'amuser tout en ramassant des déchets ! Certains étaient venus grâce à l'évènement créé sur la page Facebook de l'Ecopôle. Le temps était favorable, et malgré le nettoyage quotidien déjà effectué par la Régie de Territoire, de nombreux déchets ont été ramassés sur l'ensemble du site.

La Régie du Territoire des 2 Rives

La Régie en 2 mots

La Régie de Territoire des 2 Rives est une association loi 1901, créée le 19 septembre 2014.

Son ambition est de donner du sens aux pratiques de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) en s'appuyant sur les enjeux de développement local et de mettre en place des actions génératrices de lien social à l'attention des habitants du territoire. En plus de s'inscrire dans ce processus d'innovation sociale, elle propose aux salariés de devenir acteurs du développement local.

Les actions de la Régie des 2 Rives

Un Espace de Vie Sociale :

- En libre accès : ordinateurs avec accès internet et photocopieuse pour toutes démarches administratives, documentation et offres d'emploi du territoire,
- Permanences aide aux démarches administratives : actualisation CAF, Pôle Emploi, démarches ANTS, etc...
- Lutte contre la fracture numérique, lutte contre l'illettrisme, apprentissage FLE,
- Animations, sensibilisations, ateliers parents-enfants, etc...

5 activités supports d'insertion :

- Une exploitation maraîchère, culture locale, labellisée Nature & Progrès et une pépinière "label végétal local" à Cournon d'Auvergne,
- Une entreprise multi-services, "artisan de proximité", spécialisée en espaces verts, entretien de locaux et petits travaux du bâtiment,
- L'entretien des espaces naturels de l'Ecopôle du Val d'Allier,
- L'entretien des sentiers de randonnée de Clermont Auvergne Métropole,
- La médiathèque Entre Dore et Allier de Lezoux.

Chacune de ces activités implique non seulement l'offre de services, mais également les collectivités locales, les bailleurs sociaux et les entreprises locales.

Rentrée sereine à l'École du Pré-de-l'Eau

La rentrée s'est bien déroulée malgré le contexte sanitaire. Nous souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions à Virginie Bayon qui succède à Isabelle Malmezat à la direction de l'école du Pré-de-l'Eau. L'équipe enseignante reste stable puisque Stéphanie Maillard qui assurait la décharge de direction de l'ancienne directrice passe à temps plein sur la classe de CM1/CM2.

C'est avec plaisir que nous observons une remontée des effectifs avec 61 élèves en maternelle et 105 en élémentaire.

Pour la santé de tous, les classes sont fréquemment aérées. Dans le cadre du diagnostic de la qualité de l'air intérieur un appareil de mesure du CO2 et des particules fines avait été utilisé dans les classes juste avant le confinement. Ces mesures ont permis de déterminer la fréquence et la durée des aérations. Le même travail est actuellement en cours sur l'école maternelle à Saint-Bonnet.

Plusieurs projets commencés avant le confinement ont pu se terminer en ce début d'année. Vous avez pu apercevoir dans la cour de l'école la création de « l'oiseau tonnerre ». Cette activité fait partie du projet « Si t'es jardin » de Billom Communauté et combine Land art et film en stop motion avec les artistes Didier Roncheau et Marjolaine Werckmann. Les CE1-CE2 et CM1 ont ainsi pu s'initier à différentes techniques artistiques et faire parler leur créativité.

Les CM1-CM2 ont, eux, pu profiter d'une sortie à l'Ecopôle animée par la LPO.

Remboursement des frais de transport scolaire

La commune prend en charge les frais de transport scolaire sur le RPI si l'enfant a effectué 50% des trajets totaux. Compte-tenu de la situation particulière du second semestre, ce calcul se fera uniquement sur la base du premier semestre.

Une demande écrite de remboursement accompagnée d'un RIB et d'un justificatif doivent être déposés à la mairie ou envoyés par mail.

Contact : finances.perignat@gmail.com

Effectifs Maternelle 2021

L'inspection académique souhaite connaître les effectifs des petites sections à la rentrée 2021 afin de prendre les décisions d'ouvertures, de fermetures ou de gels de classes.

Sur le RPI Pérignat - Saint-Bonnet, le maintien d'une classe risque de se jouer à quelques élèves...

Aussi, nous remercions les parents d'enfants nés en 2018 de se faire connaître au plus vite en mairie

Elaboration du nouveau PEDT

Le PEDT, projet éducatif territorial, a pour objectif d'optimiser la complémentarité des différents temps éducatifs (école, accueil de loisirs, activités sportives et culturelles ...). Il implique l'ensemble des acteurs intervenant localement dans le domaine de l'éducation (municipalités, éducation nationale, CAF, parents d'élèves, associations...).

Notre objectif est de trouver une organisation permettant à tous les enfants de profiter au mieux des enseignements et de s'épanouir au niveau sportif et culturel tout en respectant leurs rythmes biologiques. Cette organisation doit également tenir compte des contraintes familiales et économiques.

Avant de passer à la phase d'élaboration, un bilan du plan précédent ainsi qu'un état des lieux des connaissances scientifiques, des perspectives économiques et des besoins des familles est nécessaire. Dans cette optique, les différents acteurs vont être interrogés. Cette autoévaluation sera complétée par des tables rondes et réunions d'information avec des experts. La première conférence sera donnée le 28 janvier par Christine Cannard de l'université de Grenoble et aura pour sujet la fatigue des enfants. Cette visioconférence sera projetée dans les salles de classes de l'école de Pérignat pour respecter les jauges d'accueil du public et sera également accessible en ligne pour permettre à tous d'y assister. Cette phase de concertation et d'information permettra ensuite de proposer des évolutions à l'organisation actuelle.



L'école mobilise les internautes sur la toile

Du 5 au 9 octobre, les enfants de l'école primaire de Pérignat ont créé, sous l'œil de Marjolaine Werckmann animatrice à Billom Communauté et de parents d'élèves, un Mandala oiseau.

Pour réaliser ce mandala, ils ont utilisé différents végétaux (genêt, galets, fougères, roseau, massette, herbe de la pampa, etc.) et les ont assemblés, de sorte à reproduire la forme d'un oiseau. Un vidéaste est également intervenu lors de cette semaine pour faire découvrir aux enfants comment animer des objets grâce à la technique du stop-motion. Initialement prévue sur l'Ecopôle du Val d'Allier, cette animation s'est finalement déroulée à l'école pour des raisons pratiques. En amont de cette semaine très créative, un appel aux dons avait été lancé sur la page Facebook de l'Ecopôle afin de récolter un maximum de végétaux. De nombreuses personnes ont partagé cette initiative pour permettre aux enfants de réaliser cette création.

Quoi de neuf au centre de loisirs ?

A Pérignat-ès-Allier, on n'est pas des poules mouillées !

Le centre de loisirs de Pérignat va travailler dans la continuité pédagogique des projets de l'école élémentaire du Pré-de-l'Eau et plus particulièrement sur le projet de la classe des CP.

Les élèves de cette classe vont travailler sur la naissance des poussins au sein de leur école. La naissance des futures poules et coqs est envisagée vers le 27 mai.

Après l'éclosion et la découverte de leur premier environnement au sein de la classe (où ils ne peuvent pas suffisamment s'épanouir dans un espace restreint), les futurs poules ou coqs seront accueillis au sein du centre de loisirs. Nos enfants seront ravis de les voir grandir et de les observer à long terme... et l'espace extérieur de notre structure s'y prête parfaitement.

Avec cet accueil de nouveaux colocataires, nous travaillerons avec les enfants sur la sensibilisation au gaspillage alimentaire et la réduction du volume de la poubelle mais aussi sur l'alimentation de la poule qu'ils devront gérer, le soin apporté à l'animal, et l'hygiène du poulailler.

En amont de leur arrivée, avec l'aide de nos agents des services techniques, nous encouragerons les enfants à participer à la construction de leur enclos (parc grillagé) et de leur pondoir sur le temps des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Le centre de loisirs est un lieu d'apprentissage pour les enfants, d'où l'importance de promouvoir des actions éco-exemplaires. Les enfants sont souvent très motivés par le rapport à l'animal. Et quoi de mieux comme récompense du bon soin apporté aux poules que de repartir à tour de rôle avec son œuf ?

La Médiathèque du Pré-de-l'Eau

De nombreux élus, lecteurs, personnel enseignant et directrice du RPI étaient présents pour inaugurer, le jeudi 19 octobre, la médiathèque municipale du Pré-de-l'Eau, située avenue de l'Allier.

La médiathèque qui appartient au réseau des bibliothèques de Billom Communauté propose un fonds de livres très conséquent.

Sous la direction de Floriane Jonnard, Morgane est aux manettes. Elles sont secondées par 8 bénévoles. Les lecteurs sont accueillis dans l'ancienne bibliothèque de l'école élémentaire dont les 125 m² de locaux ont été rénovés avec des matériaux de récupération et du bois local ; les murs, eux, sont isolés avec de la paille. Un espace de lecture chaleureux avec canapés a été aménagé, ainsi qu'un coin travail avec tables, chaises et PC, pour aider aux recherches ou aux devoirs des petits, comme des plus grands.



En décembre et l'année prochaine, la médiathèque accueillera les P'tits Bouts du RAM pour des lectures aux tout petits, avec Sophie, la coordinatrice du réseau. Pour l'heure, la médiathèque offre au prêt 5 187 documents tous âges, dont des livres bien sûr, mais aussi des jeux de société, des CD, des DVD, des bandes dessinées, des romans jeunesse, adultes, policiers, mangas... dont beaucoup de nouveautés.

La nouvelle équipe de bénévoles a pour ambition de favoriser le lien social au sein du village et entend proposer aux cours des mois et des années à venir de multiples animations. Des partenariats avec les établissements de la commune et certaines institutions des alentours sont également envisagés.

Un service de portage de livres à domicile est également proposé aux personnes ne pouvant se déplacer. Pour tout renseignement, contacter la mairie ou envoyer un mail à la médiathèque (adresse ci-contre).

Médiathèque du Pré-de-l'Eau :

4, Avenue de l'Allier, 63800 Pérignat-ès-Allier
mail : biblio.perignat.sur.allier@gmail.com

Horaires d'ouverture :

les lundis et jeudis de 16 heures à 19 heures.

Accueil de l'école :

les vendredis de 14 heures à 16 heures

Inscription et carte gratuites.

Consultation sur place gratuite.

Nombre de documents empruntés :

● 10 documents dont 3 multimédia maximum (CD,DVD).

Durée du prêt : 4 semaines

● 2 jeux. Durée du prêt : 2 semaines.

Service

Des bénévoles sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos **démarches sur Internet**, et pour tout **conseil en informatique**. Prenez rendez-vous en Mairie (04 73 69 52 54) pour les Lundis et Jeudis de 16h à 19h dans les locaux de la médiathèque

Ça bouge à la MARPA !

● En Septembre, trois membres de l'équipe fêtaient leurs vingt ans de bons et loyaux services auprès des résidents de la MARPA. Une remise de médailles suivi d'un repas à la Maison Grenouille ont officialisé l'évènement.

● Le mois suivant on fêtait le départ à la retraite de l'une de ces trois personnes.

● En Novembre, changement de Direction. En effet, Sonia GADRAT en poste depuis 2013 nous a quittés, et est remplacée par Chrystelle BREMOND. Un nouveau départ pour cette structure qui a su s'adapter à beaucoup d'événements et de changements.

Nul doute que la nouvelle équipe gardera ce dynamisme et ce professionnalisme qui ont fait de la MARPA une maison familiale de qualité reconnue au-delà des limites de Pérignat.

Du côté du C.C.A.S...

Le CCAS (centre communal d'action sociale) est une entité juridique indépendante du conseil municipal. Ses décisions sont souveraines et sont prises en conseil d'administration. Celui-ci se compose de 6 élus municipaux et 6 membres représentant différentes instances de la société civile :

● **Elus municipaux** : Solange Mosnier, Virgil Da Silva, Virginie Vinatier, Louis Vivier, Christelle Pacheco, Marie-Angèle Ramos.

● **Membres de la société civile** : Josette Lutau, Lucienne Mary, Marie-Claude Chaduc, Marion Escuit, Viviane Chomette, Christine Alain.

Quelles sont les actions du CCAS ?

● Le CCAS gère la MARPA

● Il accorde des aides financières sur demande des travailleurs sociaux

● Il met en place différentes actions en collaboration avec le CLIC de Billom, l'ARSEPT, Billom Communauté, Etc.

● Après les ateliers équilibre et mémoire, un atelier nutrition est mis en place cette année à l'attention des pérignatois de 65 ans et plus.

● Le CCAS organise le goûter et les colis en direction des aînés. Cette année, en raison de la crise sanitaire, seuls les colis seront maintenus.

Les personnes de 65 ans et plus peuvent bénéficier des ateliers et de différentes manifestations à leur rencontre. Les personnes souhaitant être prévenues de ces manifestations sont priées de se signaler en mairie.

A la Maison Grenouille...

En attendant la réouverture totale, Audrey et Cécilien se sont adaptés aux conditions sanitaires et proposent **des plats et menus à emporter du mardi au samedi de 11h à 19h**. Consultez les ardoises ou les menus publiés sur la page Facebook.

Pour commander : 04.73.88.55.06

Place de la Mairie, 63800 Pérignat-ès-Allier

Registre nominatif des personnes à risques

Conformément à la loi du 29 octobre 2015, la mairie et le CCAS ont instauré un registre nominatif des personnes à risques. L'inscription à ce registre est facultative. Sa finalité est de permettre l'intervention rapide des services sanitaires et sociaux en cas de nécessité, et en cas de déclenchement de plan d'urgence par la préfecture.

Les personnes concernées sont les personnes âgées de 65 ans et plus, 60 ans en cas d'inaptitude au travail, et les personnes handicapées. Si vous ou des personnes de votre entourage pensez pouvoir bénéficier de ce dispositif, n'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie (04 73 69 52 54).

Ça s'est passé à Pérignat : cinéma plein air



Le Vendredi 28 août 2020, Pérignat-sur-Allier a connu sa première projection de cinéma en plein air. Cette soirée a été organisée par la municipalité en lien avec l'Amicale Laïque, la Maison Grenouille, l'association « Sauve qui peut le court métrage » et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Pour l'occasion, Audrey et Cécilien de la Maison Grenouille avaient préparé un repas en terrasse dès 19h30.

Les spectateurs se sont regroupés 2 heures plus tard au pied de l'église, place Onslow, pour assister à la projection d'une sélection de courts métrages du Festival International de Clermont-Ferrand. Au programme notamment, une partie de chasse étonnamment émouvante (Instinct), une rencontre parent-prof des plus saisissantes (Tienminuten Gesprek), un magnifique film d'animation sur la maladie d'Alzheimer qui a humidifié les yeux de l'assis-

tance (Mémorable) ou encore un formidable documentaire rapportant la cession de leurs vaches par un couple d'agriculteurs à l'heure de la retraite (Les Vaches n'auront plus de nom).

Cette soirée a réuni une centaine d'habitants du village et de communes voisines dans le strict respect des distanciations sociales. Les organisateurs ont exprimé leur gratitude envers la météo qui a octroyé à la manifestation un temps idéal avant que le déluge ne s'abatte à la seconde où le matériel avait fini d'être ramassé. Ce succès engage à coup sûr l'organisation de futures séances dans le village.

Des nouvelles des associations

Nous avons contacté toutes les associations pérignatoises. Malgré le contexte sanitaire, elles ont pu reprendre leurs activités en Septembre. Ci-dessous les nouvelles qui nous sont parvenues :

Amicale Laïque

Cette année, l'Amicale Laïque a réattaqué la saison en s'étoffant d'une nouvelle section « remise en forme / cross training ». Le bureau regrette de ne pas avoir pu organiser son traditionnel Trivial Enchère, ainsi que la dégustation d'huîtres. Néanmoins, une vente de sapins de Noël a quand même pu être organisée courant Décembre.

Contact : Jean-Marc au 06.88.79.72.87

Club Photo

● **Exposition.** La pandémie qui sévit actuellement nous a empêchés d'installer notre exposition : **ÉCOPOLE ET NATURE**. Elle vous sera proposée dès que nous pourrons la mettre en place. Ce sont 130 photos qui seront exposées : à partir de 1991, du Paris Dakar en passant par la destruction du Château Onslow, le travail dans la carrière et ses aménagements, l'inauguration de l'Ecopole et la présentation de la faune et la flore vivant dans ce type de site.

● **Le Concours National d'Art photographique de Pérignat sur Allier** est en cours, et devrait normalement se dérouler sans encombre. Si parmi vous il y a des personnes qui aimeraient y participer, il est encore temps. Vous trouverez toutes les informations sur le site du Club Photo :

www.photoclubperignat-allier.com

Enfa'randole

● **Qu'est-ce qu'Enfa'randole ?**

Nous sommes une section de l'Amicale Laïque de Pérignat créée par et pour les parents des élèves du RPI S^t Bonnet / Pérignat. L'objectif d'Enfa'randole est de récolter des fonds pour aider les deux écoles dans leurs projets tout en créant des moments conviviaux pour les familles et leurs enfants.

● **Qui peut venir ?**

L'association est ouverte à tous les parents d'élèves du RPI. En début d'année scolaire, un appel est fait durant les réunions de rentrée des classes. Tout le monde peut aider lors des événements prévus en apportant ses idées, ses suggestions, dans une ambiance conviviale sans se sentir forcé de participer à toutes les manifestations.

● **Quels sont les temps forts de l'année ?**

1er trimestre :

- vente de chocolats de Noël

- vente de sapins de Noël

2ème trimestre :

- carnaval (selon évolution de la situation sanitaire)

- vente de chocolats de Pâques

3ème trimestre :

- vente de biscuits

- repas de kermesse (selon la situation sanitaire)

Contact : enfa.randole@gmail.com

Yoga

La section yoga s'est adaptée aux circonstances sanitaires : les cours continuent sous forme de vidéos envoyées par mail aux adhérents pendant la durée du confinement.

Contact : Virginie au 06.62.10.87.00

Remise en forme / cross training

Nouveauté cette année ! nous proposons des cours de « circuit training » les Jeudi à 19h, salle polyvalente. Dans une ambiance conviviale, et sans esprit de compétitions, les exercices peuvent être adaptés en fonctions du niveau de chacun, et selon tous les objectifs de remise en forme, de renforcement musculaire et de perte de poids. Les séances sont composées d'un échauffement, d'un corps de séance (environ 25min de circuit training où l'on enchaîne plusieurs exercices), et un renforcement musculaire en fin de séance.

Contact : Arthur au 06.69.52.87.91

Auto-défense

La self-défense n'est pas seulement réservée aux personnes dotées d'une certaine force physique. Elle ne consiste pas non plus en une volonté de blesser une autre personne. Il s'agit tout simplement de suivre votre instinct naturel de survie et de protection. Cela ne consiste pas à être violent, mais à trouver une solution pragmatique à un problème réel.

Pour ceux que cela inquiète, les cours d'autodéfense ne sont pas un régiment d'entraînement physique intense. C'est une « éducation » et non un camp d'entraînement. De plus, l'autodéfense ne consiste pas à vous entraîner pour un combat. Ce n'est pas pour un événement spécifique, à un moment et à un endroit bien déterminé contre un adversaire connu en suivant un ensemble de règles. **Les séances vous préparent plutôt à bien réagir quand vous vous y attendez le moins.** La menace peut arriver à tout moment, généralement lorsque vous êtes distrait ou lorsque vous vous sentez faible. Vous ferez face à un nombre inconnu d'adversaires sans aucune règle. Mais, contrairement à un combat dans un ring, vous n'avez pas besoin de gagner, mais de survivre, et c'est à cela que les cours de self-défense aspirent.

Par ailleurs, le fait de suivre des cours de self-défense ne signifie pas que vous êtes maintenant un « combattant ». Ce n'est pas parce que vous avez suivi des formations intenses que vous êtes auto suffisant. Ce n'est pas parce que vous avez appris du meilleur instructeur que vous pouvez survivre dans la rue. Ce n'est pas parce que vous avez étudié un système d'autodéfense autoproclamé que vous êtes une sorte de « streetfighter » combattant de rue impitoyable. Ces traits ne vous sont pas conférés simplement parce que vous vous êtes formé.

Contact : François-Xavier au 06.16.40.47.89

Astronomie « Le Chemin des Etoiles »

Au Chemin des Etoiles, nous continuons nos cours tous les vendredis soir, mais en ligne. En effet, afin de garder un contact entre les adhérents et de suivre l'actualité spatiale, nous avons trouvé cette solution intermédiaire.

Evidemment, tous les membres ne se connectent pas, parfois par manque d'équipement, ou peu à l'aise en informatique, mais pour la plupart, ils ont répondu présent.

Notre site internet est mis à jour régulièrement, nous vous invitons à nous rendre une petite visite :

<https://lechemindesetoiles63.wordpress.com>

Communication des groupes



9 mois... déjà !

Confinés ou non, à l'heure où vous lirez ces lignes, nous vous espérons en bonne santé. Et nous adressons une pensée toute particulière aux personnes ayant subi de plein fouet la maladie ou ses dommages collatéraux.

Vous avez été très nombreux à nous suivre lors de nos réunions, nos « cafés » et sur les réseaux sociaux en montrant un grand intérêt à notre programme, et nous vous en remercions très sincèrement.

Nous avons mené une belle campagne, pleine de solidarité et d'espoirs partagés. La victoire n'a pas été au rendez-vous mais nous ne perdons pas de vue cette nouvelle force d'opposition, que nous préférons qualifier aujourd'hui, de force de proposition.

Vous l'aurez compris, nous ne baissons pas les bras et nous comptons bien défendre l'intérêt commun, valeur que nous portons pour notre village depuis le début de notre aventure électorale.

Voilà plusieurs mois que nous vivons une période incertaine, anxiogène et difficile. Malgré tout, il faut avancer. Et trop souvent, nous devons solliciter l'équipe majoritaire pour agir sur les problématiques du quotidien : Distribution de masques, modification de PLUI, rénovation de l'aire de jeux, amélioration des conditions de circulation, décharges sauvages...etc. Autant de sujets sur lesquels nous sommes moteurs depuis notre élection.

Avec les moyens dont nous disposons, nous mettons tout en œuvre pour que vous puissiez bénéficier des informations qui vous sont nécessaires. Vous pouvez compter sur notre implication en participant à ces débats de manière constructive, pragmatique et transparente.

Sachez que nous serons toujours à vos côtés et que nous répondrons à toutes vos interrogations et sollicitations.

Merci de votre soutien !

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année
Prenez soin de vous,

Christelle, Michel, Stéphane, Fanny, vos conseillers élus PÉRIGN'A Toi.

Retrouvez-nous sur notre page Facebook « Pérign'A Toi » ou par mail : perign.a.toi@gmail.com



Avant toute chose, un grand merci aux 58,6 % des électeurs qui nous ont fait confiance pour le mandat à venir. Cette large adhésion est un formidable encouragement à mettre en œuvre notre programme de campagne. Un programme qui, ne l'oublions pas, s'appuie sur un manifeste que nous avons posé dès le début de la campagne comme socle politique de notre action.

Nous tenons à vous le rappeler en ce début de mandat car c'est un document à nos yeux essentiel par le cadre fondateur qu'il définit, par les valeurs qu'il exprime et auxquelles nous sommes fondamentalement attachés. « ...*Cette démarche s'appuiera sur des valeurs humanistes, faites d'ouverture d'esprit et de refus des discriminations. La notion du respect des différences et des individus, de la diversité qui fait la richesse de notre société mais aussi de l'attention portée à la nature qui nous entoure, sera essentielle...* »

C'est sur cette base que non seulement nous avons tendu la main aux quatre conseillers minoritaires mais aussi et surtout que nous la tendons à tous les Pérignatois qui souhaiteront être associés à l'Action Communale.

Éviter les discussions stériles, les effets d'annonces et les communications superficielles, assumer notre rôle de conseillers municipaux responsables, nos convictions respectives dans des controverses argumentées et constructives pour chercher avant tout ce qui nous réunit plutôt que ce qui nous divise, voilà le fil rouge qui guidera notre action. Avec l'humilité et l'introspection nécessaires à l'exercice des responsabilités, mais aussi et surtout avec l'énorme dose de détermination dont font preuve tous les membres de notre équipe pour relever les défis qui nous attendent.

En mélangeant expérience du vécu, fraîcheur et dynamisme de la jeunesse et par-dessus tout l'inoxydable optimisme de la volonté.

Toute l'équipe de Vivre à Pérignat vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et surtout **une meilleure année 2021 !**

Bien vivre ensemble

Pour certains, la fin de semaine est synonyme de repos, pour d'autres d'entretien et de bricolage. Afin de ménager une cohabitation la plus harmonieuse possible, nous vous rappelons quelques règles élémentaires du bien vivre ensemble :

- Evitez l'usage des outils bruyants tôt le matin et aux heures des repas
- Evitez le dimanche pour les chantiers trop bruyants
- Veillez à ne pas enfumer vos voisins avec vos petits feux de broussailles (les gros sont interdits)
- Pensez à ne pas laisser votre chien seul trop longtemps lorsqu'il est sujet aux aboiements quelque peu intempestifs.
- Surveillez les niveaux sonores de vos discussions en extérieur et prévenez vos voisins en cas de fête nocturne exceptionnelle.

Une règle générale pour finir : respect, tolérance mutuelle et dialogue sont très souvent les moyens les plus efficaces pour vivre en bonne intelligence et dans un climat apaisé.